## TARIFS AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2025

## AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE LA COMMUNE DE TIERCELET

		COMMUNE			EXTÉRIEUR		
		Montant	30%	Solde	Montant	30%	Solde
Centre socio-culturel pour le week-end (vendredi 9h au lundi 9h) 120 personnes assises ou 150 personnes debout acompte à la réservation non remboursable en cas de désistement même en cas de force majeure.		350€	105€	245€	550€	165€	385€
Centre socio-culturel pour une journée dans la semaine (lundi, mardi, mercredi ou jeudi) acompte à la réservation non remboursable en cas de désistement même en cas de force majeure.		125€	40€	85€	200€	60€	140€
Location couverts par personne payable au moment de la prise en compte de la salle.		GRATUIT			0,50€		
Caution retournée après l'état des lieux.		1 000 €			1 000 €		
Nettoyage des locaux		60€			60€		
ASSOCIATIONS ET ÉCOLES le week-end	1ère fois	GRATUIT			350€	105€	245€
	fois suivantes	180€	55€	125€	275€	85€	190€
ASSOCIATIONS ET ÉCOLES la journée	1ère fois	GRATUIT			130€	39€	91 €
	fois suivantes	65€	25€	40€	100€	30€	70 €

<u>EXEMPLE</u>: Pour une location de la salle pour un week-end à une personne extérieure à Tiercelet, il faudra le jour de la réservation, en plus de l'attestation d'assurance fournir plusieurs chèques à l'ordre du Trésor Public:

- 1 chèque de 165 € (30 % de la location) avec encaissement immédiat
- 1 chèque de 385 € (solde de tout compte)
- 1 chèque de caution de 1000 €
- 1 chèque de 60 € pour le nettoyage (optionnel)

NOTA : le chèque correspondant aux couverts sera établi le jour de la prise en compte de la salle avec encaissement immédiat

RAPPEL: les chèques établis devront être tirés sur le compte de l'utilisateur; à défaut des chèques de banque seront remis par le dit utilisateur